

NORME  
INTERNATIONALE

**ISO**  
**1086**

Deuxième édition  
1991-08-15

---

---

**Information et documentation — Feuilles de  
titre des livres**

*Information and documentation — Title leaves of books*  
**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 1086:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f0f9fd6-744f-4447-b3cd-93a726ee0451/iso-1086-1991>



Numéro de référence  
ISO 1086:1991(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales, adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 1086 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 9, *Présentation, identification et description des documents*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 1086:1975). Le texte a été révisé et augmenté afin d'inclure des renseignements additionnels relatifs aux livres de différentes catégories.

## Information et documentation — Feuilles de titre des livres

### 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale précise les informations qui doivent être imprimées sur les feuilles de titre des livres, ainsi que la manière dont ces informations devraient être présentées et ordonnées. Elle a pour objectif d'aider les éditeurs à établir des feuilles de titre qui facilitent une citation sans ambiguïté par les utilisateurs tels que libraires, bibliothécaires, documentalistes, auteurs, auteurs d'index, catalogueurs, producteurs de banques de données, etc.

Sous le terme «livre» sont compris les monographies, les recueils, les manuels, les ouvrages illustrés, les atlas, les thèses, les actes de congrès, les rapports techniques, etc. Ils peuvent être édités sous la forme de volumes isolés de monographies en plusieurs volumes ou appartenir à des collections.

La présente Norme internationale s'applique aux livres dont le texte est imprimé horizontalement et se lit de gauche à droite.

### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 832:1975, *Documentation — Références bibliographiques — Abréviations des mots typiques*.

ISO 2108:1978, *Documentation — Système international pour la numérotation des livres (ISBN)*.

ISO 2384:1977, *Documentation — Présentation des traductions*.

ISO 3297:1986, *Documentation — Numérotation internationale normalisée des publications en série (ISSN)*.

ISO 5127-3A):1981, *Information et documentation — Vocabulaire — Chapitre 3a): Acquisition, identification et analyse des documents et des données*.

ISO 5966:1982, *Documentation — Présentation des rapports scientifiques et techniques*.

ISO 7144:1986, *Documentation — Présentation des thèses et documents assimilés*.

ISO 7275:1985, *Documentation — Présentation des titres de collection*.

### 3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

#### NOTES

1 Quand il y a lieu, on a eu recours à la définition existante en mentionnant la source de référence.

2 Les termes définis sont classés alphabétiquement dans les textes anglais et français. Les termes équivalents anglais ou français ont été placés entre parenthèses pour faciliter la consultation simultanée.

**3.1 achevé d'imprimer:** Mention apparaissant généralement à la fin d'une publication, donnant des informations sur son édition ou son impression et quelquefois d'autres renseignements bibliographiques.

[Adapté de l'ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: colophon)

**3.2 auteur:** Personne ou collectivité responsable du contenu intellectuel ou artistique d'un document.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: author)

**3.3 catalogage dans la publication (CIP):** Fourniture de certains renseignements catalographiques qui se trouvent dans un document au moment où il est publié.

[ISO 5127-3A)]

[Terme anglais: cataloguing in publication (CIP)]

**3.4 collectivité-auteur:** Collectivité responsable du contenu intellectuel ou artistique d'un document.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: corporate author)

**3.5 date de publication:** Indication de l'année et, si nécessaire, du mois et du jour de publication.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: date of publication)

**3.6 éditeur:** Personne ou collectivité responsable de la production et de la diffusion d'un document.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: publisher)

**3.7 éditeur scientifique:** Collectivité ou personne responsable de la préparation, pour la publication, d'un document du point de vue de son contenu intellectuel.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: editor)

**3.8 édition (1):** Ensemble des exemplaires d'un document produit à partir d'une seule composition ou à partir d'un même exemplaire servant de matrice.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: edition)

NOTE 3 Une édition peut comprendre plusieurs impressions dans lesquelles apparaissent des changements, ou plusieurs éditions (2) dans lesquelles apparaissent des changements.

**3.9 édition (2):** Exemplaires d'une édition (1) qui se différencient par des détails et par les formes matérielles des autres exemplaires d'une même édition.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: issue)

**3.10 faux-titre:** Titre, parfois abrégé, qui se trouve au recto d'une feuille précédant la page de titre proprement dite.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: half-title)

**3.11 feuillets de titre:** Premiers feuillets imprimés d'un document.

(Terme anglais: title leaves)

NOTE 4 Ils comprennent normalement deux feuillets, appelés habituellement feuillet de titre et feuillet de faux-titre, toutefois dans certains cas il peut y avoir un seul feuillet de titre aussi bien que plus de deux feuillets.

**3.12 impression:** Ensemble des exemplaires d'une édition (1, 2) produite en une seule fois ou en une seule opération.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: impression)

**3.13 lieu de publication:** Localité où se trouve le siège de la maison d'édition, ou à défaut de l'organisme qui en tient lieu.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: place of publication)

**3.14 matériel d'accompagnement:** Document complémentaire à un autre, destiné à être utilisé avec celui-ci.

EXEMPLES

Atlas, livres d'exercices, errata, disques, films, diapositives, cassettes, etc.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: accompanying material)

**3.15 mention de copyright:** Mention, portée sur une œuvre, indiquant le titulaire du droit d'auteur sur cette œuvre et l'année d'obtention de ce droit.

[ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: statement of copyright)

**3.16 mention d'édition:** Indication de l'édition (1) ou de l'impression à laquelle appartient le document.

[Adapté de l'ISO 5127-3A)]

(Terme anglais: statement of edition)

**3.17 page de faux-titre:** Recto du feuillet de faux-titre, c'est-à-dire du feuillet précédant la page de titre.

(Terme anglais: half-title page)

**3.18 page de titre:** Page placée au début d'une publication qui porte l'information la plus complète sur le titre, une mention de responsabilité et tout ou partie de l'adresse.

[Adapté de l'ISO 5127-3A]

(Terme anglais: title page)

**NOTE 5** La page de titre est habituellement le recto du feuillet de titre. Les renseignements présentés normalement sur la page de titre peuvent être répartis, sans se répéter, entre deux pages en vis-à-vis (c'est-à-dire le verso du feuillet de faux-titre et le recto du feuillet de titre); dans ce cas, l'ensemble des deux pages est considéré comme la page de titre du document.

**3.19 recto:** Page de droite d'un document, portant d'ordinaire un numéro de page impair.

(Terme anglais: recto)

**NOTE 6** Cette définition s'applique seulement aux documents dont le texte est imprimé horizontalement et se lit de gauche à droite.

**3.20 réimpression:** Reproduction sans changement d'une édition (1) d'un document.

[ISO 5127-3A]

(Terme anglais: reprint)

**3.21 sous-titre:** Mot ou phrase apparaissant sur la page de titre, en vue de compléter le titre propre d'un document.

[ISO 5127-3A]

(Terme anglais: subtitle)

**3.22 titre:** Dénomination apparaissant sur le document, par laquelle il convient de le citer, utilisée pour l'identifier et qui souvent (quoique pas nécessairement) le distingue d'un autre document.

[ISO 5127-3A]

(Terme anglais: title)

**3.23 titre parallèle:** Titre dans un autre langage ou dans une autre écriture.

[ISO 5127-3A]

(Terme anglais: parallel title)

**3.24 verso:** Page de gauche d'un document, portant d'ordinaire un numéro de page pair.

(Terme anglais: verso)

**NOTE 7** Cette définition s'applique seulement aux documents dont le texte est imprimé horizontalement et se lit de gauche à droite.

## 4 Contenu des feuillets de titre

### 4.1 Information sur la page de titre

#### 4.1.1 Noms du ou des auteurs

Les noms du ou des auteurs, qu'il s'agisse d'individus ou de collectivités, doivent être donnés sous leur forme complète et présentés de manière à ce que la partie du nom sous laquelle les auteurs devraient être entrés dans des listes alphabétiques puisse être clairement identifiée. Les noms des collectivités et de leurs parties constitutives devraient être donnés dans l'ordre hiérarchique.

Si un livre contient l'œuvre de plus d'un auteur et possède en même temps un éditeur scientifique ou un rédacteur, les noms des auteurs peuvent apparaître au verso du feuillet de titre, tandis que le nom de l'éditeur scientifique ou du rédacteur devrait être donné sur la page de titre.

#### 4.1.2 Titre

Le titre doit être mis en évidence par sa position et sa typographie.

#### 4.1.3 Sous-titre

Si le titre est complété par un sous-titre ou autres compléments du titre, celui-ci devrait être distingué du titre par la typographie.

#### 4.1.4 Titre parallèle

Le ou les titres parallèles éventuels devraient être distingués du titre et du sous-titre par la typographie (voir aussi 5.4).

#### 4.1.5 Noms du ou des éditeurs scientifiques

Les noms du ou des éditeurs scientifiques doivent être donnés sous la forme appropriée (voir 4.1.1). La fonction du ou des éditeurs devrait être clairement établie, par exemple, «édité par», «établi par», «Herausgeber», «herausgegeben von», «editor», «edited by», etc.

#### 4.1.6 Noms des autres collaborateurs

Les noms des autres collaborateurs doivent être donnés sous la forme appropriée (voir 4.1.1). La fonction des collaborateurs devrait être clairement établie, par exemple, «rédacteur», «avec des illus-

trations de», «traduit par», «Bearbeiter», «mit Illustrationen von», «compiler», «illustrator», etc.

À défaut d'être mentionnées sur la page de titre, ces informations peuvent être données au verso du feuillet de titre.

#### 4.1.7 Mention d'édition

La mention d'édition doit être donnée, par exemple, «2<sup>e</sup> édition», «2. Auflage».

Les abréviations doivent se conformer à l'ISO 832.

Les mentions de responsabilité indiquant la ou les personne(s) ayant préparé la présente édition de même que les noms et les fonctions des collaborateurs éventuels devraient être données dans la mention d'édition en les distinguant clairement entre elles et en les distinguant des mentions de responsabilité relatives à l'édition précédente ou originale, par exemple, «3<sup>e</sup> édition, révisée et augmentée par Jean Martin avec des annexes par Charles Landry».

Dans le cas de réimpression, il est souhaitable de le mentionner, par exemple, «2<sup>e</sup> réimpression 1974, de la 1<sup>re</sup> édition 1924 Mouton». À défaut d'être signalées sur la page de titre, les indications de réimpression peuvent être données au verso du feuillet de titre.

#### 4.1.8 Matériel d'accompagnement

La nature et le nombre des documents d'accompagnement doivent être mentionnés, par exemple, «avec 1 audiocassette».

#### 4.1.9 Noms des éditeurs et lieux de publication

Tous les éditeurs doivent être mentionnés, avec leur localisation respective. Si nécessaire, cette information peut être imprimée au verso du feuillet de titre.

#### 4.1.10 Date de publication

L'année de publication doit être donnée en chiffres arabes sur la page de titre. Toutes les fois qu'il n'est pas possible de faire figurer l'année de publication sur la page de titre, elle devrait être donnée au verso du feuillet de titre.

### 4.2 Information sur le verso du feuillet de titre

#### 4.2.1 Notice CIP

Si la publication comprend une notice CIP (catalogage dans la publication), elle doit figurer au verso du feuillet de titre.

#### 4.2.2 Mention de copyright

La mention de copyright, indiquant le propriétaire du droit de copyright et l'année d'obtention de ce droit, doit être donnée au verso du feuillet de titre.

#### 4.2.3 Achevé d'imprimer

L'achevé d'imprimer peut être donné au verso du feuillet de titre au lieu d'apparaître à la fin du document.

#### 4.2.4 ISBN et ISSN

Le Numéro international normalisé du livre (ISBN) et, si le livre appartient à une collection de monographies, le Numéro international normalisé d'une publication en série (ISSN) doivent apparaître au verso du feuillet de titre, conformément à l'ISO 2108 et à l'ISO 3297.

#### 4.2.5 Compléments d'information

Des informations supplémentaires peuvent être données au verso du feuillet de titre, telles que:

- mentions d'éditions antérieures;
- titres des éditions disponibles en d'autres langues, en cas de publication simultanée;
- indication de diffusion restreinte.

### 4.3 Information sur la page de faux-titre

On peut donner sur la page de faux-titre tout ou partie des renseignements suivants:

- noms du ou des auteurs (les prénoms peuvent être omis);
- titre, ou titre abrégé.

Même s'ils apparaissent sur la page de faux-titre, ces éléments doivent être donnés sous leur forme complète sur la page de titre.

## 5 Autres informations

### 5.1 Livres appartenant à une collection (voir aussi l'ISO 7275)

Si un livre est publié à l'intérieur d'une collection, les renseignements concernant la collection doivent être clairement séparés de ceux concernant le livre. Ils devraient de préférence apparaître sur une page de titre de collection séparée (le verso du feuillet de faux-titre).



Le titre de la collection doit être donné sous sa forme complète, accompagné de la numérotation du volume considéré.

Le titre de la sous-collection devrait être donné sous sa forme complète. Celui-ci doit être typographiquement distinct du titre de la collection.

Les noms des personnes ou organismes qui assurent la responsabilité intellectuelle et/ou le patronage de la collection devraient être donnés.

Si un livre n'a pas une page de titre de collection séparée, les renseignements concernant la collection devraient être présentés sur la page de titre, d'une manière qui les distingue clairement du titre du livre lui-même (voir l'ISO 7275).

## 5.2 Monographies en plusieurs volumes

Les renseignements concernant l'ensemble de la monographie en plusieurs volumes (titre, auteur(s) et numérotation du volume particulier) devraient être indiqués clairement et séparés des renseignements concernant le volume isolé. Ils peuvent figurer sur la page de titre, au-dessus du titre et des noms du ou des auteurs du volume, ou sur une page de titre séparée propre à la monographie en plusieurs volumes (le verso du feuillet de faux-titre).

## 5.3 Traductions (voir aussi l'ISO 2384)

Dans le cas d'une traduction, des renseignements supplémentaires concernant l'œuvre originale doivent être donnés au verso du feuillet de titre:

- titre dans la langue originale,
- noms du ou des auteurs dans la langue originale si la forme donnée sur la page de titre est différente,
- langue du document original,
- numéro d'édition de la publication originale,
- éditeur(s) de la publication originale,
- lieu et date de publication dans la langue originale,
- copyright,
- ISBN de la publication originale.

NOTE 8 Si on n'utilise pas l'écriture originale, le titre et les noms du ou des auteurs, du ou des éditeurs de

l'œuvre originale doivent être translittérés conformément aux normes internationales.

Tous les renseignements concernant l'œuvre originale qui apparaissent au verso du feuillet de titre doivent clairement être distingués des autres renseignements concernant la traduction elle-même.

## 5.4 Livres en plusieurs langues

Pour les ouvrages multilingues, le titre et le sous-titre devraient être donnés sur la page de titre dans toutes les langues appropriées au corps du livre.

À défaut d'être mentionnés sur la page de titre, titres et sous-titres parallèles peuvent être indiqués au verso du feuillet de faux-titre ou sur des pages de titres séparées pour chaque langue, qui peuvent être regroupées séquentiellement au début du livre ou être placées à des endroits différents à l'intérieur de celui-ci en fonction de l'organisation interne du livre par langues.

## 5.5 Actes de congrès

Pour les actes de congrès, les renseignements suivants doivent être donnés de préférence sur la page de titre ou, à défaut, au verso du feuillet de titre:

- nom du congrès;
- numéro du congrès;
- lieu du congrès;
- personne(s) ou collectivité(s) parrainant ou organisant le congrès. Il est souhaitable de signaler également l'adresse de toute collectivité parrainant le congrès.

## 5.6 Thèses (ISO 7144)

Dans le cas d'une thèse ou de tout document assimilé, on doit indiquer sur le feuillet de titre de chaque volume des renseignements complémentaires spécifiques conformément à l'ISO 7144.

## 5.7 Rapports scientifiques et techniques (ISO 5966)

Dans le cas d'un rapport scientifique ou technique, on doit indiquer sur sa page de titre des renseignements complémentaires spécifiques conformément à l'ISO 5966.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 1086:1991

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f09fd6-744f-4447-b3cd-93a726ee0451/iso-1086-1991>

---

---

**CDU 655.535.2**

**Descripteurs:** publication, livre, documentation, page de titre, spécification.

Prix basé sur 5 pages

---

---